

Lupiac. «Il n'y aura pas de guerre Tariquet-Plaimont»

Publié le 09/11/2013 à 03:51, Mis à jour le 09/11/2013 à 08:57 | 6

d'artagnan à lupiac



Armin Grassa, Maïthé Grassa-Dubuc, Rémy Grassa , lors d'une visite de leur nouvelle usine d'emouteillage à Eauze. Photo DDM, Sébastien Lapeyrère

Le don d'une œuvre de Daphné du Barry déchire le conseil municipal de Lupiac. Le maire Yves Rispat refuse de voir figurer sur la statue équestre de d'Artagnan la mention «Don du domaine de Tariquet». La famille Grassa qui finance le projet s'étonne et rassure: «Nous n'avons jamais voulu imposer cette condition.»

Promesse de la famille Grassa : «Nous ne renonçons pas». Rémy Grassa le confirme : la promesse d'un don de 245 000 € pour que la statue monumentale de d'Artagnan à cheval trône sur la place de Lupiac n'est pas remise en cause par le refus du maire, Yves Rispat, d'y voir figurer la mention «Don du domaine de Tariquet». (lire notre édition du 6 novembre). Rémy qui avec son frère Armin dirige à leur tour cette grande entreprise familiale viticole (plus de 8 millions de bouteilles produites et

vendues chaque année), affirme que la famille est «peinée et désolée» de se retrouver «instrumentalisée» dans un conflit intramunicipal entre le maire et son adjointe. «Nous ne sommes pas gens de conflits. Si la mention don de Tariquet pose problème, nous inscrivons don d'un mécène gascon ou quelque chose de cette veine. Je veux préciser que l'on souhaitait mais que l'on n'imposait pas la mention qui fait problème. On n'a jamais dit : c'est à prendre ou à laisser... Il aurait suffi que le maire réponde à nos courriers pour que ce problème qui n'en est pas un, n'en devienne pas un». Rémy Grassa tient aussi à souligner qu'il n'y a pas de guerre Tariquet-Producteurs Plaimont : «J'ai été en contact avec le président Joël Boueilh et le directeur Olivier Bourdet-Pees, avant la sortie médiatique d'Yves Rispat comme immédiatement après, bien sûr». Reste que la famille Grassa aurait pu «profiter» de l'incident pour faire machine arrière. «Une parole ça se respecte et ce mécénat nous tient à cœur ! L'adjointe, l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, tous ceux qui participent à ce beau festival et à toute la dynamique autour de d'Artagnan qui existe désormais à Lupiac, méritent ce respect. Ce don dans le cadre d'un mécénat d'entreprise coûte à Tariquet. Dans la vie d'une entreprise c'est quelque chose qui ne se fait qu'une fois. Mais nous y tenons. Nous avons des attaches familiales à Lupiac et ce don est aussi une façon de rendre à la région, un peu de ce qu'elle nous a donné». Plus que jamais, la balle est dans le camp du conseil municipal de Lupiac. Est-il preneur ou pas de ce mécénat sans la mention «don de Tariquet» ? Si le vote est positif, suivra un acte notarié pour officialisation. «Le mécénat d'entreprise est régi par un cadre juridique précis. Il exclut notamment tout but mercantile, tout enjeu commercial. Et c'est bien dans cet esprit que nous avons répondu à la sollicitation des porteurs du projet de cette belle statue que prépare Mme Daphné du Barry».

245000 euros, c'est le montant que la famille Grassa, propriétaire du Domaine de Tariquet, s'appête à verser sous forme de mécénat d'entreprise pour financer la statue équestre de d'Artagnan signée Daphné du Barry

B.D